

## TESC : Temps Espaces Sociétés Cultures

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. TESC: Temps Espaces Sociétés Cultures. 2010, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - UT2J, Université Toulouse 1 Capitole - UT1, Institut national polytechnique de Toulouse - INP Toulouse, École des hautes études en sciences sociales - EHESS. hceres-02035882

**HAL Id: hceres-02035882**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035882>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n° 327  
« Temps, Espaces, Sociétés, Cultures »  
de l'Université Toulouse 2 – Le Mirail



2010



# Membres du comité d'évaluation )

Président :

M. Jean Emile GOMBERT, Université Rennes 2

Experts :

M. Carle BONAFOUS-MURAT, Université Paris 3

Mme Anna GEPPERT, Université Paris 4

M. Michel MESSU, Université de Nantes

Mme Catherine NAUGRETTE, Université Paris 3

M. Tobias SCHEER, Université de Nice

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Olivier GALLAND



## Contexte général

L'école doctorale Temps, Espaces, sociétés, Cultures (TESC) réunit des laboratoires de grande qualité issus de nombre des disciplines constitutives des sciences sociales (Archéologie, Histoire, Géographie, Sociologie, Aménagement, Architecture). Ce spectre très large permet la mise en place d'une offre de formation large et de possibilité de collaborations interdisciplinaires. Cependant, cette même variété rend difficile l'émergence d'une identité ou politique scientifique commune.

Cette ED a pour établissement principal l'Université de Toulouse 2-Le Mirail, quatre établissements sont co-accrédités (Université de Toulouse 1-Capitole, EHESS, ENSAT, INPT) et deux établissements sont partenaires de l'ED (ENFA, INRA). La totalité des établissements du site concernés par les disciplines de l'ED y est donc impliquée. De surcroît, des collaborations existent avec les autres établissements d'enseignement supérieur de la région et avec les autres ED au sein du PRES Midi-Pyrénées et du Collège Doctorale de Site.

Un lien existe avec d'autres unités de recherche et d'autres ED SHS par le biais de la Maison des Sciences de l'Homme de Toulouse (MSH-T), dans laquelle l'ED est très fortement impliquée, notamment en ce qui concerne l'axe « Territoires-Villes-Mobilités-Environnement » de la MSH-T. Ce lien avec la MSH-T a permis à l'ED de définir de véritables axes scientifiques transversaux qu'elle fait vivre grâce à une animation scientifique qui incite à la collaboration inter-unités.

## Avis condensé

- Avis global :

La gouvernance très consensuelle mise en œuvre lors du dernier quadriennal a permis le développement de réelles collaborations entre les unités constitutives de l'ED. Des progrès importants sont toutefois encore à réaliser, en particulier pour ce qui concerne la durée des thèses qui reste beaucoup trop longue (notamment en Histoire). Il s'agira d'imposer une discipline collective en la matière, qui passe notamment par le refus définitif de réinscription au-delà de la 5<sup>ème</sup> année. Cet effort doit s'accompagner d'une sélection lors de la première inscription afin qu'il n'entraîne pas une augmentation d'un taux d'abandon déjà excessif.

Le suivi des thèses par l'ED doit également être mis en œuvre.

Il semble y avoir une réelle dynamique collective entre les directions des unités de recherche de l'ED. Ce point très positif se traduit par une activité scientifique et une production scientifique sous l'égide de l'ED. En revanche, les doctorants semblent peu engagés dans cette dynamique. Ils ont le sentiment d'être reconnus comme jeunes chercheurs dans leur unités de recherche, mais considérés seulement comme étudiants par l'ED. Une priorité devra donc être de mieux associer les doctorants au fonctionnement de l'ED.



- Points forts :

- Directeur très dynamique.
- ED impliquant de nombreux établissements du site.
- Forte implication dans la MSH-T.
- Adossement à des équipes scientifiques de grande qualité.
- Grande cohésion des équipes de recherche.
- Identité de l'ED bien établie.
- Définition d'axes transversaux.
- Conseil de l'ED véritablement investi dans la gouvernance.
- Moyens conséquents apportés par l'UMT.
- Limitation du nombre de doctorants par encadrant.
- Communication régulière (lettre électronique mensuelle).
- Incitation à se rendre en colloque et à publier.
- Soutien de l'activité internationale.

- Points faibles :

- Présence d'encadrants « à titre individuel ».
- Peu de moyens donnés par les établissements co-accrédités autres que l'UTM.
- Pas de procédure d'autoévaluation.
- Faible taux de soutenance.
- Durée très excessive des thèses.
- L'encadrement par l'ED (RV mi-parcours, contrôle de la durée) n'est encore qu'un projet.
- Pas encore d'objectivation des critères de soutenance.
- Pas de procédure de suivi des docteurs.
- Trop faible proportion de thèses financées.
- Pas de prise en considération des moyens de subsistance des doctorants au moment de la 1ère inscription.
- Faible implication dans les doctoriales.
- Faible participation aux formations organisées par le PRES.
- Doctorants peu investis dans l'ED (lien distendu avec les doctorants).
- Les représentants doctorants dans le conseil se sentent peu pris en compte.
- Déficit également dans les relations entre doctorants élus et leurs mandataires.



# Notation )

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

Les moyens donnés aux ED par l'UTM (personnel et locaux) sont conséquents et témoignent d'un réel soutien. Toutefois, il semblerait que cette structure ait connu durant la dernière année des dysfonctionnements importants liés à des absences et à un *turn-over* excessif dans le personnel, il est essentiel de parvenir à une stabilisation du fonctionnement. De plus, afin que le suivi à 5 ans des docteurs puisse correctement être mis en place, il conviendrait qu'un personnel dédié soit affecté au service.

Conformément au décret d'août 2006, l'établissement est invité à mettre en place une procédure d'examen des candidatures des non HDR à la direction ou codirection de thèses par son Conseil Scientifique. Egalement dans l'objectif de respecter les textes, il convient de faire cesser la pratique de la suspension d'inscription, une non inscription une année valant abandon définitif de la thèse.

Enfin, les décisions financières concernant les actions internationales ayant trait aux études doctorales (Aires culturelles, cotutelles et post-doc) étant directement assurée par le Conseil Scientifique, il serait important de concevoir un dispositif, ou des procédures, associant les Ecoles Doctorales à ces décisions.

Une réelle interrogation demeure sur les moyens mis à disposition de l'Ecole Doctorale par les établissements co-accrédités.



## Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

Le Conseil de l'école doctorale, composé de 24 membres, est conforme au texte. Le choix de ses membres est très pertinent. Avec 5 à 6 réunions par an, ce conseil est très actif. Des comptes-rendus sont rédigés, mais ne sont pas disponibles sur le site WEB.

La fréquence des réunions du conseil permet un fonctionnement collégial où les décisions sont prises collectivement. Les représentants doctorants ont toutefois le sentiment de n'y être pas suffisamment pris en considération. En cas d'urgence les membres du conseil sont consultés par mail. Une « commission doctorale » de 6 membres, dans laquelle les grands secteurs disciplinaires sont représentés, examine les candidatures pour les inscriptions et réinscriptions. Une commission scientifique (conseil de l'ED, sans les doctorants) décide de l'attribution des contrats doctoraux.

Si les moyens donnés montrent un réel investissement de l'UTM dans ses ED, il serait nécessaire qu'un minimum de moyens soit également donné à l'ED par les établissements co-accrédités.

Bien que le site WEB soit encore à améliorer, la communication et l'information semblent abondantes et adaptées. Il faut noter l'existence d'une lettre électronique mensuelle et d'une revue de l'ED. Restent à mettre en œuvre de façon régulière des procédures d'auto-évaluation. Un bilan des formations est cependant réalisé chaque année en conseil pour faire évoluer l'offre de formation.

- Bilan quantitatif :

Il s'agit d'une grosse ED (445 doctorants) ce qui nuit sans doute à la proximité avec les doctorants. Comme c'est généralement le cas en LSHS le nombre d'encadrants est faible (130 HDR). La règle de 6 doctorants maximum par directeur de thèse, fixée au niveau du PRES, est respectée par la plupart. Il s'impose que les 9 directeurs de recherche qui ne l'appliquent pas encore ne puissent pas inscrire de nouveaux thésards.

La durée des thèses, plus de 6 ans, est très excessive (il faut toutefois noter une diminution sensible en 2009), et la durée des thèses financées n'est guère inférieure. Un autre point noir est le nombre très insuffisant de soutenances (en moyenne 40 par an, soit moins de 10 % des effectifs !). Compte tenu de ces données, il semble évident que le taux d'abandon est élevé.

- Encadrement et suivi :

Le choix des sujets et l'admission des doctorants sont largement sous l'autorité des directeurs de thèses et d'unités. Toutefois, les axes définis comme prioritaires par l'ED sont pris en compte. Une commission *ad hoc* se réunit pour examiner les cas spécifiques (pas de mention B au Master).

Une réunion de rentrée est organisée (compte tenu de la faible affluence, elle devra être rendue obligatoire), mais il n'est pas prévu de rendez-vous individuels avec la direction de l'ED.

L'encadrement scientifique relève du directeur de thèse et de l'unité de recherche du doctorant, l'ED n'intervenant qu'en cas de problème. Lors du prochain quadriennal sont prévus des rendez-vous lors de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année d'inscription. Est également annoncé, un futur refus des dérogations au-delà de la 4<sup>ème</sup> inscription pour les thèses financées. La pratique des comités de suivi de thèse sera encouragée dans l'avenir.

Si ce n'est l'obligation de 100h de formation, et une présentation orale, il ne semble pas y avoir d'objectivation des critères d'autorisation de soutenance. Pour le prochain quadriennal est annoncée l'obligation, avant soutenance, d'une « production scientifique » (sans plus de précision).

Lié à une carence administrative, il n'y a aucun dispositif permanent de suivi de l'insertion des docteurs. Les données disponibles sont donc celles recueillies par contacts individuels (82 % des docteurs). Il en ressort que 15 % d'entre eux sont dans des situations précaires dont 6 sont en recherche d'emploi. Les autres sont insérés



professionnellement en France ou à l'étranger. 22 % du total occupent toutefois des fonctions qui semblent être celles de leur emploi avant la thèse.

- Financement des thèses :

Comme à l'accoutumée dans le domaine SHS, le taux de thèses financées est faible (25,5 %). 8,5 % des doctorants bénéficient d'allocations (ou contrats doctoraux), 8,5 % de CIFRE ou d'un financement par une entreprise, 8,5 % d'un financement étranger ou MAE.

44 % des doctorants sont salariés et 30,5 % n'ont pas de ressources connues, ce qui est beaucoup trop.

Aucun seuil de financement n'est exigé pour que l'inscription soit acceptée. Il serait souhaitable que la question des moyens de subsistance du thésard soit discutée avec le directeur de thèse pressenti au moment de l'inscription.

- Formation :

100H, dont la distribution entre 4 axes de formations est imposée :

- activités interdisciplinaires ;
- formation méthodologique ;
- ouverture à l'international ;
- formation professionnalisante.

Les doctorants ont théoriquement le choix dans une offre relativement diversifiée. Dans les faits, la limitation du nombre de doctorants pour chaque formation toutefois diminue notablement les possibilités de choix.

Les journées scientifiques, souvent co-organisées avec la MSH-T, sont nombreuses et de grande qualité. Les thématiques sont choisies sur une base transdisciplinaire. Ces journées font régulièrement l'objet de publications.

Malgré un collègue de l'UTM missionné, l'ED semble peu participer à l'organisation des doctoriales du PRES. Le nombre de doctorants de l'ED s'y inscrivant est trop faible.

- Ouverture nationale et internationale :

36 % des doctorants viennent de l'extérieur dont 14 % sont titulaires de masters (ou équivalent) étrangers. Des collaborations s'amorcent avec les autres ED du site. Par ailleurs, l'ED est intégrée dans des réseaux nationaux

Les collaborations internationales (notamment européennes) sont de qualité. Il y a 69 cotutelles en cours (plus de 15 % pour les nouvelles inscriptions). Mais les doctorants ont le sentiment d'être insuffisamment aidés pour leur mise en place, qui devrait pourtant être assurée par leurs directeurs de thèses, leur unité de recherche et l'ED.

L'ED soutient (à la mesure de ses moyens) les mobilités internationales. Elle suscite et encourage les initiatives des doctorants vers l'international, par exemple en créditant à hauteur de 20 % de l'obligation de formation toute activité des doctorants avec des partenaires étrangers. De plus, chaque unité de recherche reçoit 1500 € du CS de l'UTM pour chaque thèse en cotutelle.

- Projet :

*Modulo* quelques évolutions liées à celles des unités de recherche, l'ED conserve les mêmes 4 axes que lors de l'actuel contrat quadriennal.

Un effort sera demandé aux unités de recherche pour intensifier la veille quant aux possibilités de financement, notamment en direction des financements de type CIFRE et des financements étrangers.





Les objectifs chiffrés annoncés sont de ramener la durée des thèses à 5 ans en moyenne pour une quarantaine de soutenances annuelles, la durée acceptée étant plus longue pour les doctorants salariés et de 4 ans pour les thèses financées.

Ces objectifs manquent clairement d'ambition : 5 ans ne doit pas être la moyenne, mais le plafond (sauf cas très exceptionnel). Compte tenu de l'effectif de l'ED, il faut viser l'objectif dépasser 80 soutenances par an.

Le rendez-vous doctoral à mi-parcours, qui est annoncé, devra être systématique.

Enfin, il est nécessaire que la direction de l'ED prenne conscience d'un manque d'engagement des doctorants dans l'ED. Rien dans le projet annoncé ne vise à l'établissement de ce type de lien, il faut impérativement prendre en compte cette dimension.



# Observations du Président )

Toulouse, le 17 mars 2010

**PRESIDENCE**

**BLAGNAC**

IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073  
31703 BLAGNAC CEDEX  
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

**CAHORS**

ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282  
46000 CAHORS CEDEX  
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

**FIGEAC**

IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC  
46100 FIGEAC  
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

**FOIX**

ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE  
09000 FOIX  
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

**MONTAUBAN**

ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL  
82017 MONTAUBAN CEDEX  
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

**CAMPUS DU MIRAIL**

TELEPHONE : 05 61 50 44 99  
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99  
FAX : +33 5 61 50 43 50  
E.MAIL : [Presidence@univ-tlse2.fr](mailto:Presidence@univ-tlse2.fr)

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

Monsieur Alain MENAND  
Directeur de la section des  
formations et des diplômés -  
AERES

**Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation  
de l'école doctorale TESC – ED 327**

Monsieur le Directeur,

L'Université a pris connaissance du rapport de l'AERES de l'ED TESC (Temps, Espaces, Sociétés, Cultures) et des recommandations qui l'accompagnent.

Concernant la pratique des suspensions d'inscription, l'Établissement rappelle qu'elle a été considérée comme une solution adaptée aux contraintes personnelles d'une partie de son public.

Sur ce point comme sur les autres observations du Comité de visite touchant à la durée des thèses, aux conditions matérielles de leur réalisation, l'Université demandera au Conseil Scientifique de proposer un cadre et des règles plus adaptés tenant compte à la fois de la réglementation et de la diversité de ses publics doctorants.

Elle demandera également au Conseil Scientifique de réfléchir aux modalités de mise en œuvre d'une procédure d'examen des candidatures des non HDR à la direction ou codirection de thèses (conformément au décret d'août 2006),

Je vous prie de trouver ci-dessous les observations formulées par Michel BERTRAND, directeur de TESC :

Le conseil a lu avec intérêt le rapport dont il apprécie la précision des analyses, fruit d'une lecture attentive du rapport rédigé par l'ED. Il tient cependant à apporter quelques éléments d'information supplémentaires à propos des points suivants :

- Concernant les encadrants à titre individuel, l'ED rappelle qu'il s'agit là d'une solution mise en place après le refus du Ministère, lors de la précédente évaluation, d'accorder à des équipes de recherche un rattachement différent de celui de leur laboratoire d'appartenance. *Le comité de visite de l'AERES a suggéré, que soit appliquée la possibilité qu'offre le texte d'août 2006. À ce titre, l'Établissement envisage, avec le conseil de l'école doctorale le*



## PRESIDENCE

### BLAGNAC

IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073  
31703 BLAGNAC CEDEX  
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

### CAHORS

ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282  
46000 CAHORS CEDEX  
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

### FIGEAC

IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC  
46100 FIGEAC  
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

### FOIX

ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE  
09000 FOIX  
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

### MONTAUBAN

ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL  
82017 MONTAUBAN CEDEX  
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

## CAMPUS DU MIRAIL

TELEPHONE : 05 61 50 44 99  
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99  
FAX : +33 5 61 50 43 50  
E MAIL : [Presidence@univ-tlse2.fr](mailto:Presidence@univ-tlse2.fr)

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

*rattachement de l'équipe ERASME du Laboratoire PLH (Patrimoine-Littérature-Histoire) pour le prochain contrat quadriennal.*

- Concernant le taux de thèses financées (25,5%, ce qui n'est pas négligeable en SHS), l'ED est consciente de la nécessité des efforts à faire pour accroître cette proportion. Une telle augmentation se traduira inévitablement par la croissance du nombre des thèses soutenues et par une diminution du taux d'abandons.

- Nous rappelons qu'il existe bien une procédure d'autoévaluation au sein de l'ED puisque chaque année, le dernier conseil de l'année universitaire effectue une évaluation de l'offre de formation de l'année écoulée. C'est sur cette base que l'offre de formation de l'année universitaire à venir est renouvelée.

- Concernant la durée des thèses, l'ED est tout à fait consciente de la nécessité d'aller vers une durée qui soit plus en accord avec les exigences ministérielles. Dans le même temps, nous demandons à ce que soit pris en compte la diversité des statuts et des situations des doctorants de cette ED : doctorants « à plein temps », c'est-à-dire bénéficiant d'un financement pour réaliser leur thèse (25% des doctorants), doctorants salariés (professeurs du primaire ou du secondaire, fonctionnaires de la fonction publique territoriale ou hospitalière, professions libérales, reprises d'études... soit 45% des doctorants), doctorants sans emploi régulier, soit 30% des doctorants. À ce titre, il ne nous semble pas raisonnable d'adopter une règle unique relative à la durée des thèses de ces doctorants aux profils très hétérogènes. D'autant moins que nombre de doctorants salariés entreprennent un parcours doctoral dans une perspective de promotion professionnelle : rappelons par exemple que pour un professeur du secondaire, l'obtention du titre de docteur conditionne son accès à une classe préparatoire. Rappelons aussi que pour certaines disciplines – les « disciplines à concours » – ce recrutement de doctorants parmi les agrégés et les certifiés constitue une garantie de qualité scientifique et une condition très souvent requise d'insertion professionnelle dans le supérieur. Compte tenu de ces divers éléments, nous nous proposons donc de fixer, pour le quadriennal à venir, les objectifs suivants :

- Les doctorants financés devront impérativement réaliser leur thèse dans une durée que ne devra pas dépasser 4 ans.
- Pour les étudiants salariés et les autres, 5 inscriptions en thèse doivent pouvoir être acceptées.

- Concernant la suggestion d'établir une « sélection lors de la première inscription », nous rappelons qu'un certain nombre de filtres ont déjà été mis en place : mention Bien au M2, acceptation du projet de thèse par un directeur de recherche, validation de cette acceptation par le directeur de laboratoire, adéquation entre le projet de thèse et les axes de recherche de l'ED. Pour ce qui est de la suggestion de prendre en compte les « moyens de subsistance » des candidats au doctorat, cette contrainte est, de fait, déjà considérée par les laboratoires qui mesurent les difficultés d'inscrire, de manière excessive, des thèses sans aucun financement. Ajouter à ces filtres un contrôle supplémentaire au niveau de l'ED ne nous semble pas une décision judicieuse.



## PRESIDENCE

---

### BLAGNAC

IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073  
31703 BLAGNAC CEDEX  
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

---

### CAHORS

ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282  
46000 CAHORS CEDEX  
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

---

### FIGEAC

IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC  
46100 FIGEAC  
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

---

### FOIX

ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE  
09000 FOIX  
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

---

### MONTAUBAN

ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL  
82017 MONTAUBAN CEDEX  
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

---

## CAMPUS DU MIRAIL

TELEPHONE : 05 61 50 44 99  
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

---

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99  
FAX : +33 5 61 50 43 50  
E MAIL : [Presidence@univ-tlse2.fr](mailto:Presidence@univ-tlse2.fr)

---

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

---

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

- Concernant l'obligation avant soutenance d'une production scientifique, nous précisons qu'il s'agit d'au moins une publication dans une revue référencée ou un chapitre dans un ouvrage collectif.

- Concernant l'implication des doctorants, les remarques ne nous semblent pas correspondre tout à fait au ressenti de tous les doctorants mais sans doute à une partie d'entre eux. L'hétérogénéité de notre public se traduit par une très grande diversité des modalités relationnelles entre les doctorants et leur ED. D'une manière générale, tout est fait pour encourager l'investissement des doctorants dans la gouvernance et l'animation scientifique. L'exemple des doctorants de l'association ATRIA semble ici tout à fait représentatif de cette implication. Quoi qu'il en soit, un effort sera fait pour élargir encore le nombre des doctorants pleinement impliqués dans les activités de leur ED.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Daniel FILÂTRE